

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 mai 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 19
Votants : 19 (4 élus ne prennent pas part au vote)
Absents : 4
Procurations : 4

L'an deux mille vingt-quatre et le seize mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise,
M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard,
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel,
M. MERCIER Philippe, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France,
Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric,
Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à M. Fabrice CAPELLI
Mme REYREAU Peggy donne procuration à M. LE BLEVEC Loïc
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien
M. DI NATALE Paolo donne procuration à Mme FERRERES France

Objet : VIE ASSOCIATIVE – Subventions exceptionnelles au Comité de Jumelage – Journée italienne 2024

Mme Houvenaghel-Defoort, adjointe à la Vie associative, informe les membres du conseil d'une demande de subvention exceptionnelle du Comité de Jumelage pour l'organisation de la Journée Italienne le 12 octobre 2024. Ce dossier a été examiné par la commission « Vie associative » le 9 avril qui propose une aide de 600 €. L'aide sera versée sur présentation du bilan de l'évènement et la fourniture des factures correspondant au montant de la subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (ne prennent pas part au vote : J. Galabrun-Boubes, R. Lavie, G. Houvenaghel-Defoort, P. Mercier) :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage pour l'organisation de la Journée Italienne le 12 octobre 2024, d'un montant de 600,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le

Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

